

<http://www.snes-aude.fr/spip.php?article252>



DGH collèges 2021, enseignement de l'occitan : compte rendu du CDEN du 9 avril



- Actualité - Mobilisations -
Date de mise en ligne : mardi 13 avril 2021

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Le CDEN s'est réuni en visio-conférence sous la présidence du nouveau Préfet de l'Aude, Thierry Bonnier.

Les membres FSU du CDEN sont Jean-Louis Burgat, Ingrid Lopez, Julie Rech et Marie-Clothilde Soubercazes (SNUipp-FSU), Patrick Borde, Stéphanie Cauquil et Hélène Maillot (SNES-FSU) et Marjorie Magron (SNEP-FSU).

Arrivé il y a un mois dans le département, M. le Préfet s'est tout d'abord excusé de ne pas avoir pu présider [le CDEN précédent, essentiellement consacré à la carte scolaire du 1er degré](#), car il était pris par la visite du Président de la République. Il a dit qu'il était encore dans une phase de découverte du département, dans une période marquée par la crise sanitaire.

Dans sa [déclaration préalable](#), la FSU a dénoncé la **gestion à courte vue de l'épidémie** dans les écoles, les collèges et les lycées, avant d'évoquer les points à l'ordre du jour, les moyens pour les **collèges** et l'enseignement de **l'occitan**, avant de conclure sur la [mobilisation de la veille pour les AESH](#).

Après les déclarations préalables des organisations syndicales et de la FCPE, Tamara Rivel a pris la parole au nom du Conseil Départemental pour exprimer une inquiétude par rapport à un nombre de fermetures de classes élevé par rapport à l'évolution des effectifs, regrettant que la ruralité du département n'ait pas davantage été prise en compte.

En réponse aux interventions liminaires, Madame la DASEN a commencé par rappeler que tout le monde était convaincu des bienfaits de l'école en présentiel et que la fermeture n'était pas le choix privilégié. Elle a salué le travail des personnels qui s'étaient investis pour la mise en place du travail à distance, tout en regrettant les problèmes techniques qui avaient été rencontrés et en espérant qu'ils ne se posent plus pour la semaine du 26. Elle a loué le dévouement des personnels de l'Éducation Nationale et des collectivités impliqués dans l'accueil des enfants de soignants et des autres professions prioritaires. Elle a enfin assuré que les dotations des collèges prenaient en compte la ruralité, ainsi que d'autres indicateurs, en particulier dans la part d' "accompagnement académique" des dotations.

DGH des collèges pour la rentrée 2021

Nous avons repris nos analyses déjà exposées lors du [CTSD de janvier](#) consacré aux DGH des collèges : pour un nombre d'élèves quasi-inchangé (-50 élèves), 7 classes sont fermées et 2 ouvertes, soit un solde de -5 classes, ce qui correspond à l'équivalent de **8 postes** (en équivalent temps plein). L'augmentation de la part des heures supplémentaires dans les dotations provoque la suppression de l'équivalent de **4 postes** supplémentaires.

Cette augmentation des **heures supplémentaires** conduit à une dégradation des conditions de travail des enseignants car qui dit plus d'heures supplémentaires, dit plus de classes par enseignant, plus de compléments de service (alors même que les besoins existent dans les établissements !) et plus de postes d'enseignant fermés ! [Lors des CTSD du mois de mars](#), ce sont de fait **13 postes qui ont été supprimés dans les collèges de l'Aude**, et 6 personnels qui subiront une mesure de carte scolaire, pour 4 créations obtenues.

La **logique comptable** stricte à l'œuvre (application du seuil d'ouverture de 30, sauf dans les deux collèges REP, Jules Verne à Carcassonne et Georges Brassens à Narbonne, où le seuil est à 24, et au collège Alain à Carcassonne, qui bénéficie encore d'un seuil de 27 suite à sa sortie de l'éducation prioritaire en 2015) conduit à des

classes surchargées dans de nombreux établissements. **17 des 28 collèges de l'Aude ont au moins un niveau dont les classes ont un effectif supérieur à 28 ! On fait des économies sur le dos des élèves de collèges !**

Enfin, nous avons abordé la question des **effectifs de plusieurs collèges**, qui doivent être regardés avec beaucoup d'attention car ils sont très proches à ce jour des seuils d'ouverture, et au dessus des prévisions sur lesquelles les dotations ont été attribuées. C'est le cas des collèges de Rieux-Minervois (niveau 3ème), Sigean (niveau 3ème), André Chénier à Carcassonne (niveaux 5ème et 4ème), Limoux (3 niveaux concernés), Cité à Narbonne (tous les niveaux), et Georges Brassens à Narbonne (niveaux 5ème et 3ème).

Concernant le collège Georges Brassens à Narbonne, et cela concerne aussi le collège Jules Verne, la FSU a exprimé son **inquiétude quant à la future réforme de l'éducation prioritaire et les contrats locaux d'accompagnement** qui sont expérimentés dans 3 académies. Le risque est grand que le seuil de 24 soit remis en cause. Nous savons malheureusement que l'Éducation Nationale a l'habitude de généraliser les expérimentations sans bilan sérieux, surtout quand elles permettent de faire des économies...

La DASEN a répondu que les effectifs de tous les collèges étaient surveillés au jour le jour et que des ouvertures seraient faites en cas de dépassement des seuils, mais aussi que des fermetures pourraient avoir lieu dans les collèges dont les effectifs seraient plus bas que les prévisions. Elle a défendu l'outil statistique de prévision des effectifs en usage depuis plusieurs années.

Modifications des secteurs des collèges

Les communes de Bellegarde-du-Razès et d'Escueillens-et-Saint-Just-de-Bellengard ont demandé à être sectorisées sur le collège Joseph Delteil de Limoux plutôt que sur le collège Saint-Exupéry de Bram. Dans les faits, les élèves de ces communes étaient déjà scolarisés au collège de Limoux par dérogation.

Par ailleurs, sans modification des secteurs des collèges concernés, la fusion de communes a été prise en compte dans la définition des secteurs : Val du Faby et Roquetaillade-et-Conilhac pour le collège de Couiza et Val de Dagne pour le collège de Trèbes.

Ces modifications ont été adoptées par le CDEN.

L'occitan dans l'enseignement public dans l'Aude

Le CDEN avait été précédé d'un groupe de travail le mercredi 7 avril avec des représentants et des représentantes des personnels, des collectivités territoriales, de l'Éducation Nationale, ainsi que de l'Office public de la langue occitane (OPLO). Un bilan a été fait lors du CDEN.

Un état des lieux de l'enseignement de l'occitan a été présenté :

1er degré : 72 écoles

Initiation et enseignement : 2650 élèves

Maternelle : 1582 élèves

Élémentaire : Initiation : 224 élèves ; bilangue : 825 élèves ; Renforcé : 19 élèves

Bilingue (parité horaire) : 202 élèves répartis sur 9 classes.

Maternelle : 73 élèves

Élémentaire : 129 élèves

En **collège**, un enseignement est proposé dans 11 collèges.

En **lycée** : 32 élèves suivent un enseignement d'occitan au lycée Sabatier. L'enseignement de spécialité n'est pas ouvert faute d'inscrits.

Les perspectives énoncées sont le renforcement des **parcours bilingues** existants et la création de nouveaux parcours :

À **Narbonne**, le parcours bilingue du collège Cité est alimenté par des calandretas : il s'agit donc d'offrir un enseignement de l'occitan dans des écoles publiques : l'enseignant qui sera affecté sur le poste créé au collège Cité pourra intervenir dans les écoles Lakanal et Mathieu Peyronne.

À **Lézignan-Corbières**, il s'agit d'implanter un cursus bilingue au collège Anglade pour poursuivre le parcours proposé par les écoles de la ville. La FSU a demandé à quelle échéance cette perspective pouvait être envisagée, sachant que l'enseignant en poste était en mesure de proposer un enseignement de DNL histoire. Madame la DASEN a répondu que cela ne pouvait pas s'envisager pour la rentrée 2021 mais seulement à partir de la rentrée 2022.

À **Carcassonne**, le cursus bilingue est assuré en élémentaire à l'école Marcellin Berthelot et au collège du Bastion.

D'autres parcours pourraient être créés : à **Montréal** (peut-être dès la rentrée 2022) et dans le **Limouxin**. Selon la DASEN, c'est en renforçant le 1er degré que tout le parcours va être pérennisé.

La FSU a insisté sur le fait que **l'enseignement public** devait prendre toute sa place dans l'enseignement de l'occitan afin de l'offrir à toutes et à tous. Pour ce faire, la pérennisation de postes est une bonne chose mais il nous paraît indispensable de **flécher des moyens** dans les collèges et dans les lycées. Nous avons insisté sur la difficulté dans la période pour les professeurs d'occitan d'intervenir dans les écoles pour présenter l'enseignement. Il nous paraît indispensable de garantir les moyens pour que les enseignements ne soient pas en concurrence avec d'autres. Mme la DASEN répond que le principe du fléchage n'est pas compatible avec celui de l'autonomie des établissements. Elle précise cependant que **les moyens destinés à l'occitan sont pris en compte dans le calcul de la dotation**.

Nous avons donc insisté, au lendemain de l'adoption de la **loi Molac** par l'Assemblée Nationale, qui permet un **enseignement immersif** (soit plus de 50% de l'enseignement en occitan) dans l'enseignement public, sur le fait que les annonces devaient se traduire sur le terrain, et que cela passait forcément par la mise en œuvre des moyens nécessaires.

La FSU suivra donc avec attention la concrétisation des annonces faites en groupe de travail et en CDEN.

Questions diverses

Sur la scolarisation des élèves non-francophones

Actuellement, 111 élèves sont scolarisés dans les UPE2A écoles, 144 dans les UPE2A ou autres dispositifs des collèges et 44 dans les dispositifs des lycées, soit au total, 299 élèves. L'an dernier, au même moment, il y avait 270 élèves, et il y en avait 393 élèves à la fin de l'année.

La FSU souhaiterait avoir l'**effectif détaillé** de chaque dispositif afin de comprendre comment les **moyens** sont distribués. Nous avons rappelé que ces élèves, qui sont les enfants qui arrivent en France, sont forcément celles et ceux qui ont le plus de difficulté avec la fermeture des écoles et des établissements.

Sur l'entretien des réseaux informatiques des collèges et la sous-traitance à la société COGITIS

Tamara Rivel a rappelé les investissements du Département en matière d'informatique. Elle annonce que le Département va **recruter** un ingénieur informatique qui se consacrera totalement aux collèges. La société COGITIS a recruté un personnel supplémentaire.

Concernant les **réseaux**, un état des lieux de la vétusté a été fait. Le réseau a été entièrement recâblé au collège Montesquieu à Narbonne en 2020 ; en 2021, c'est le tour du collège de Grazaillas à Carcassonne.

Pour le **parc informatique**, le Département s'est fixé comme règle de doter chaque établissement à hauteur d'1 PC pour 5 élèves, et 1 PC de moins de 5 ans pour 15 élèves.

Enfin, avec la fermeture des collèges, le Département a prêté 368 PC portables et 120 clés 3G.